

Diplôme de français professionnel - Médical B2

RS2123 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	320, 413, 136
Formacode(s)	15242
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE DE FRANCE - DIR RELATIONS INTERNAT
ENSEIGNEMENT · SIRET : 13001727000237

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Diplôme de français professionnel - Médical B2 évalue le niveau atteint en compréhension et expression écrites ainsi qu'en compréhension et expression orales à travers l'accomplissement de tâches professionnelles simulées, en s'appuyant sur des documents ou des tâches de communication propres au domaine médical et paramédical.

Il répond au besoin en formation et en certification en français professionnel de toute personne exerçant une profession médicale pour interagir efficacement en français avec des patients, leurs familles et avec le personnel soignant et médical, afin de permettre aux institutions et entreprises du secteur de mieux servir une patientèle et clientèle francophone ou de se développer sur un marché francophone.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le Diplôme de français professionnel - Médical B2 se base sur un ensemble de connaissances et de savoir-faire langagiers et communicatifs relatifs au secteur professionnel de la santé. Il évalue et valide le niveau atteint en compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite et expression orale, dans les situations de communication courantes de la vie professionnelle en milieu médical : soigner, accompagner le patient et ses proches, comprendre et présenter des actes médicaux avec le lexique approprié, interagir avec ses pairs et ses patients.

Exemples :

- Comprendre le sens général et les éléments-clés d'un écrit à caractère médical simple ; dégager les informations pertinentes d'un article de presse en relation avec la médecine, d'un document de travail courant d'un médecin rédigé en français.
- Rédiger à la manière d'un professionnel de la santé, dans le langage approprié à la situation, des lettres, notes, comptes rendus, etc.
- Comprendre les messages et communications relevant de l'activité professionnelle médicale, en distinguant les points principaux et secondaires ; participer à des conversations, avec échanges d'avis, sur des sujets attendus et familiers.
- Prendre des messages simples et les transmettre ; fournir des informations médicales peu complexes, accueillir, conseiller, rassurer un patient, formuler un diagnostic, expliquer un problème, le traitement à suivre et les effets secondaires, le déroulement d'une intervention.

Les Diplômes de français professionnel s'appuient sur la méthodologie du français sur objectif spécifique (FOS), qui désigne la démarche méthodologique consistant à bâtir un programme de formation sur les besoins d'un public donné, dont l'objectif est précis et spécifique, se rattachant à des tâches et activités d'un domaine professionnel identifié, sur la base de documents et supports authentiques.

Les niveaux des Diplômes de français professionnel font référence au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) - une norme internationale permettant de décrire la compétence linguistique. Il consiste en une

échelle d'évaluation de la maîtrise d'une langue, avec 6 niveaux : de A1 à C2 (élémentaire à expérimenté). Cette échelle constitue la référence dans le domaine de l'apprentissage des langues, de leur enseignement et de l'évaluation du niveau, dans de nombreux pays afin de favoriser la mobilité éducative et professionnelle.

Le Diplôme de français professionnel - Médical B2 valide une compétence en français de niveau B2 du CECRL.

Le niveau B2 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité ; à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre ; à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

L'examen de français professionnel médical est un examen de langue et non pas de médecine. Les épreuves de l'examen mettent en relation la langue et les savoir-faire, et il est demandé au candidat de démontrer qu'il maîtrise les savoir-faire langagiers propres à l'activité médicale.

- Compréhension écrite : Comprendre le sens général et les éléments-clés d'un écrit à caractère médical, à condition que celui-ci ne renvoie à aucune notion trop technique d'une branche particulière de la médecine ; dégager les informations pertinentes d'un article de presse en relation avec la médecine, d'un document de travail courant d'un médecin rédigé en français.
- Expression écrite : Rédiger, en français de la spécialité médicale, à la manière d'un professionnel de la santé, dans le langage approprié à la situation, des lettres, notes, comptes rendus, etc.
- Compréhension orale : Comprendre les messages et communications relevant de l'activité professionnelle médicale, en distinguant les points principaux et secondaires ; participer à des conversations, avec échanges d'avis, sur des sujets attendus et familiers.
- Expression orale : Prendre des messages simples et de les transmettre ; fournir des informations médicales peu complexes, d'établir et de maintenir des contacts relationnels, sociaux et professionnels, par exemple pour accueillir, conseiller, rassurer un patient, formuler un diagnostic, expliquer un problème, le traitement à suivre et les effets secondaires, le déroulement d'une intervention ; prendre des initiatives lors des échanges pour recueillir l'information nécessaire et réagir de manière appropriée.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pas de prérequis (diplôme ou formation).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2123/>